

Le projet fait suite à l'entrée dans la Constitution genevoise du «droit à l'alimentation», adoptée lors de la votation de juin 2023.



Une monnaie solidaire pour démocratiser l'accès aux produits locaux

En échange d'une cotisation fixée selon leurs moyens, les membres de la **Caisse genevoise de l'alimentation** recevront des «Radis» à dépenser dans les petits commerces ou directement auprès des producteurs.

Au bout du lac, le projet pilote de la Caisse genevoise de l'alimentation (Calim) démarrera en octobre 2025. Le principe est simple: chaque participant contribue selon ses moyens à une caisse commune, puis reçoit chaque mois un montant fixe sous forme de «Radis» (d'une valeur de 150 francs par adulte et de 75 francs par enfant), une monnaie locale créée pour l'occasion. Cette nouvelle devise solidaire pourra s'échanger dans une dizaine de petits commerces locaux ou sur certains stands présents sur les marchés du canton.

«L'objectif est de rendre les produits de qualité accessibles à toutes les bourses tout en garantissant un prix équitable aux producteurs»,

explique Léa Winter, co-coordinatrice du projet et coprésidente de la branche suisse de la Food-First Information and Action Network (FIAN), une association œuvrant en faveur du droit à l'alimentation. Les établissements participants ont été choisis en fonction de leurs relations avec les producteurs, de leur qualité environnementale et de leur modèle économique.

Pour se pérenniser, le modèle devra convaincre plusieurs centaines de consommateurs. «Nous voudrions atteindre 200 membres cette année et 400 l'année prochaine, idéalement issus de différents milieux. Pour que la Calim fonctionne, il est important que des personnes aux revenus plus élevés nous rejoignent.»

Né en 2024 d'une initiative de deux groupes d'habitants de Meyrin et de Genève, le projet fait suite à l'entrée dans la Constitution genevoise du «droit à l'alimentation», adoptée lors de la votation cantonale de juin 2023. Les villes de Meyrin et de Genève contribuent à hauteur de 180 000 francs. Les fondations Leenaards et Salvia ont également débloqué des fonds. Le canton a quant à lui accordé 5 000 francs. «En attendant la loi sur le droit à l'alimentation, en cours d'élaboration, le canton souhaite soutenir les initiatives associatives qui vont dans le sens d'une alimentation locale et durable», indique Rémy Zinder, à la tête de la Direction de la durabilité et du climat à l'Etat de Genève.